

# Inadaptation du système de soutien aux réalités intérieures de la maladie psychique

Quelles réponses apporte le droit, lorsqu'il est saisi par les difficultés des personnes atteintes dans leur santé psychique ?

Responsable de la permanence juridique de Pro Mente Sana, Shirin Hatam part de situations concrètes pour dépeindre un panorama des inadéquations du droit – et en particulier du droit des assurances sociales – aux réalités de la maladie psychique.

La non-prise en compte des problématiques et des comportements de ce public les punit et les met en échec. En particulier, aucune forme de compréhension n'est accordée par rapport aux obligations administratives. Les personnes atteintes dans leur santé psychique sont soumises aux mêmes règles et astreintes aux mêmes obligations que celles jouissant d'une bonne santé psychique, que ce soit au travail ou en relation avec les assurances sociales.

Le résultat ? L'impossibilité de se conformer du fait de leur maladie ou de leur trouble, à ces injonctions se révèle de nature à les exclure tant du monde du travail que des prestations d'assurance. Et risquent de devoir recourir à l'aide sociale.

*Dossier préparé par Shirin Hatam, juriste LL.M, titulaire du brevet d'avocate, conseillère juridique Pro Mente Sana Suisse romande*

---

> Télécharger le [document](#) en pdf

> Autres éclairages sur nos thèmes [Santé >> Santé psychique](#) et [Social >> Assurances sociales >> Assurance invalidité \(LAI\)](#)